

Le 26 juin 2026

Destinataires : Éducatrices régulières et éducateurs réguliers en milieu scolaire du CSSRN
Personnel régulier du CSSRN
Personnel temporaire du CSSRN (de la liste de priorité ou non)

Objet : Séance d'affectation du jeudi 6 août 2026 à 10h pour l'attribution des postes réguliers d'éducatrices et d'éducateurs en milieu scolaire

N.B. Cette séance remplace l'affichage traditionnel où seront comblés les postes réguliers vacants du personnel en service de garde et en milieu scolaire ainsi que ceux libérés lors de cette rencontre.

Bonjour,

Par la présente, vous êtes invités à une séance d'affectation pour combler les postes vacants d'éducatrices et d'éducateurs en milieu scolaire qui aura lieu le **jeudi 6 août 2026 à 10h** via la plateforme Microsoft Teams. Pour y accéder, vous devrez utiliser le lien suivant :

[Séance d'affectation du personnel en service de garde | Rencontre-Participation | Microsoft Teams](#)

Veuillez prendre note que les postes seront offerts, dans l'ordre :

1. aux éducatrices et éducateurs en milieu scolaire réguliers;
2. au personnel régulier;
3. ainsi qu'au personnel temporaire du CSSRN (liste de priorité puis hors liste de priorité).

Pour obtenir un poste, la personne doit détenir les qualifications minimales requises, soit l'attestation d'études professionnelles en service de garde ou une formation reconnue par le ministère de l'Éducation. Ainsi, toutes les personnes salariées du CSSRN, y compris les personnes de la liste de priorité ou hors liste, sont invitées à la rencontre.

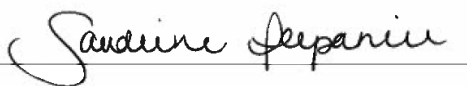
Nous vous signifions que d'autres postes pourraient devenir vacants en cours de séance selon les mouvements de personnel et qu'ils seront également comblés séance tenante.

En effet, les postes vacants ainsi que les postes qui pourraient être libérés en cours de séance ne seront pas soumis à la procédure habituelle d'affichage de poste. Pour prendre part aux mouvements de personnel, vous devez obligatoirement participer à cette rencontre. Si vous n'assistez pas à cette rencontre, vous perdrez tous vos droits quant aux postes disponibles et quant à ceux qui pourraient se libérer en cours de séance.

Le personnel non régulier doit, avant la tenue de la séance, faire parvenir au Service des ressources humaines tous les documents nécessaires à la vérification des qualifications requises (attestations d'expérience et diplômes) à l'adresse resshum@cssrn.gouv.qc.ca.

Veuillez prendre note que la liste de priorité provisoire sera affichée au courant du mois de juillet 2026.

Toute l'équipe du Service des ressources humaines vous souhaite une belle fin d'année scolaire et une magnifique saison estivale!



Sandrine Trépanier, CRHA
Agente de développement
Service des ressources humaines

c.c. Nancy Hall, présidente SCFP local 317
Techniciennes en service de garde
Directions d'écoles primaires et des Services éducatifs